



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

**OBJET :**

**Renouvellement de la convention de mise à disposition du FABLAB de Gourdon dans le cadre des animations de la RNNIG**

**DATE DE LA CONVOCATION**

18 décembre 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

18 décembre 2024

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS**

**En exercice : 24**

**Présents : 16**

**Votants : 25**

**Voix : 45**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à quinze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la salle de la Grange du Causse à Souломès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie  
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie  
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie  
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot  
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot  
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot  
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot  
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac  
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat  
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors  
M. JC. FOUCHE, président de CAUVALDOR  
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse  
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon  
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon  
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers  
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour

**ÉTAIENT EXCUSES**

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE  
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES  
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS  
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. BOUCHER  
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. M. LAVERDET  
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à M. Mme N. MASBOU  
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à Mme C. PRUNET  
Mme MJ. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI  
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme B. GABIOT

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc  
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc  
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le Parc, dans le cadre de ses missions propose des animations à destination des publics scolaires. Un catalogue pédagogique regroupant les animations de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot (RNNIG) est diffusé chaque année aux établissements du département aux côtés des autres offres pédagogiques du Parc-Géoparc.

L'animation « Les machines au service de la science » est inscrite dans le catalogue pédagogique de la RNNIG. Cette animation a pour but de faire découvrir aux collégiens différentes machines et technologies pouvant être utilisées par les paléontologues et géologues étudiant le patrimoine de la Réserve et du Parc-Géoparc. Cette animation est réalisée conjointement par l'animateur nature de la Réserve et le personnel des Fab Lab participant à cette action.

Une première convention de mise à disposition des locaux et du personnel du Fab Lab de Gourdon dans le cadre de cette animation a été signée en 2023. Dans le cadre de cette convention, les frais afférents à la rémunération des animateurs du Fab Lab de Gourdon sont intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

L'animation « Les machines au service de la science » est renouvelée pour l'année 2025, ainsi que la mise à disposition des animateurs et des machines du Fab Lab dans le cadre de cette action.

**Le Bureau syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la mise à disposition du FABLAB de Gourdon dans le cadre des animations de la RNNIG.**

**La Présidente  
Catherine MARLAS**

**Convention entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane  
et le Parc naturel régional des Causses du Quercy**

Entre

**La Communauté de Communes Quercy Bouriane**, sise 98 avenue Gambetta 46300 GOURDON  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie COURTIN,

Et

**Le Parc naturel régional Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy**, Les Canavals, Labastide-Murat, 46240 Cœur de Causse, représenté par sa Présidente, Madame Catherine MARLAS

*Il est convenu ce qui suit*

**Article 1 : Objet de la convention**

Le PNR Causses du Quercy, dans le cadre de ses missions, proposent la mise en place d'animations à destination des collégiens qui participent d'une éducation au développement durable en conjuguant la transversalité entre sciences naturelles, sciences techniques, pratiques artistiques et culturelles.

L'objectif étant que les élèves en ressortent informés, conscients, responsables et engagés.

Il s'agit, notamment pour les élèves qui participeront à cette animation, de se plonger dans l'univers des paléontologues en utilisant des outils numériques de pointe. Dans le cadre de ce partenariat, les machines du Fab Lab de Gourdon seront mises au service de la science.

Le déroulé de l'animation est le suivant :

Quelles sont les machines utilisées les paléontologues pour étudier les fossiles ? Et comment la technologie aide la recherche scientifique ?

Pour le découvrir, deux interventions seront proposées.

La première est une présentation de la Réserve naturelle et des fossiles qu'elle protège. Avec des crânes imprimés en 3D au sein du Fab Lab, les collégiens remarqueront que l'on peut savoir beaucoup de choses sur ces animaux du passé (régime alimentaire, espèce, environnement).

La deuxième intervention se déroulera au Fab Lab pour découvrir les machines et le travail des paléontologues sera proposé :

- atelier scanner,
- atelier découpe laser pour la création par les élèves d'un support qui sera ensuite présenté en classe avec l'enseignant,
- atelier reconstitution des visages, des fossiles imprimés en 3D pour comprendre l'anatomie des animaux, le comportement, le régime alimentaire, l'environnement dans lequel ils vivaient.

L'ensemble des technique et machines énumérées ci-dessus proposent donc des pistes intéressantes pour la réalisation de ce projet. Elles viennent nourrir les approches pédagogiques et enrichir les compétences des élèves.

### **Article 2 : Mise à disposition de personnel**

La Communauté de Communes met à disposition du Parc naturel régional des Causses du Quercy, un ou plusieurs animateurs du Pôle Numérique selon la nécessité d'encadrement de l'activité prévue et les besoins d'accueil des autres publics sur la structure. Cette action aura lieu suivant un planning établi par les deux structures.

Les frais afférents à la rémunération du ou des animateurs sont intégralement à la charge de la Communauté de Communes.

Durant les activités, les élèves seront accompagnés par le Parc naturel régional des Causses du Quercy ainsi qu'un professeur et seront donc sous la responsabilité de ce dernier.

### **Article 3 : Locaux et matériel**

La Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition gratuitement les locaux et machines nécessaires aux activités prévues.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy s'engage à fournir tous les matériaux nécessaires à la mise en œuvre des activités.

### **Article 4 : Durée et modalités de résiliation**

La présente convention est conclue pour la réalisation de cette action au titre de l'année 2025.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, après envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception, avec respect d'un préavis de deux mois.

Fait à Gourdon, en deux exemplaires originaux, le .....

La Communauté de Communes Quercy Bouriane

Le PNR des Causses du Quercy

Le Président,

La Présidente,

Jean Marie COURTIN

Catherine MARLAS